

# EAU & ASSAINISSEMENT



2012 | STRATÉGIES ET ORIENTATIONS

LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE

LËTZEBUERGER ENTWÉCKLUNGSZESUMMENAARBECHT



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères

Direction de la coopération au développement

# SOMMAIRE

<b>Résumé</b>	<b>3</b>
<b>1. Introduction</b>	<b>4</b>
<b>2. Contexte et cadre référentiel international</b>	<b>5</b>
A. Objectifs du Millénaire pour le développement	5
B. Efforts de la Communauté internationale	5
<b>3. Contexte luxembourgeois</b>	<b>10</b>
A. Base légale	10
B. Orientations politiques nationales	10
<b>4. Approche opérationnelle</b>	<b>11</b>
A. Orientation générale	11
B. Plan d'action	15



# RÉSUMÉ

Le vaste cadre référentiel international consacré à l'eau et à l'assainissement ainsi que l'engagement de pratiquement tous les grands bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux dans ce secteur montrent l'enjeu que constitue l'accès à un approvisionnement en eau potable et à des services d'assainissement de base pour les populations mondiales.

Le septième objectif du Millénaire pour le développement (OMD 7) concerne la durabilité environnementale et, en ce qui concerne l'eau et l'assainissement plus particulièrement, la cible 7C ambitionne de réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base. La cible 7D quant à elle, vise à améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis et bidonvilles. L'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement est aussi l'une des conditions nécessaires à l'atteinte de plusieurs autres OMD, notamment en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de l'éducation et de la santé.

L'Assemblée générale de l'ONU a adopté le 28 juillet 2010 une résolution déclarant que le droit à une eau potable, salubre et propre est un droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme. Elle note avec une vive préoccupation qu'environ 884 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et que plus de 2,6 milliards de personnes n'ont pas accès à des services d'assainissement de base, et relève avec inquiétude que près de 1,5 million d'enfants âgés de moins de 5 ans meurent et 443 millions de jours d'école sont perdus chaque année du fait de maladies d'origine hydrique ou liées à l'absence de services d'assainissement<sup>1</sup>.

L'accès à l'eau potable, essentiel à la survie de l'homme et à son développement, ainsi que l'assainissement des eaux usées constituent une composante-clé des interventions de la Coopération luxembourgeoise depuis ses débuts. Les raisons de cet engagement sont multiples: (i) sans accès à l'eau potable et à l'assainissement, les développements en matière de santé ne sont pas pérennes; (ii) l'eau est un élément essentiel pour

l'agriculture qui est de loin le premier secteur de subsistance dans les pays en développement, notamment en Afrique; (iii) la protection des ressources hydriques contribue à la préservation des écosystèmes, et (iv) l'absence d'accès à l'eau est un facteur pouvant générer de l'instabilité et de l'insécurité qui, à leur tour, risquent de mettre en péril les progrès en matière de développement.

Les interventions de la Coopération luxembourgeoise dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont essentiellement exécutées au moyen des quatre instruments suivants: la coopération bilatérale, la coopération multilatérale, l'action humanitaire et la coopération à travers des organisations non-gouvernementales et autres acteurs non étatiques.

<sup>1</sup> <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/refworld/rwmain/opendo-pdf.pdf?reldoc=y&docid=4cc926d72>

# 1. INTRODUCTION

Plus de 2,6 milliards de personnes manquent d'installations sanitaires de base et plus de 884 millions de personnes boivent encore de l'eau provenant de sources non potables. Des milliers d'enfants meurent ainsi chaque jour de maladies diarrhéiques et d'autres maladies transmises par l'eau ou causées par un manque d'assainissement et d'hygiène. Bien plus nombreux encore sont ceux qui souffrent de maladies ou qui sont affaiblis pour des motifs liés à l'accès à l'eau et l'assainissement de qualité.

Le manque d'eau salubre et d'assainissement a de nombreuses autres répercussions graves. Les enfants - et en particulier les filles - sont privés de leur droit à l'éducation parce qu'ils doivent passer du temps à aller chercher de l'eau ou ils ne vont pas à l'école du fait du manque d'installations sanitaires adéquates et non mixtes. Les femmes consacrent une partie importante de leur journée à la corvée de l'eau. Les agriculteurs et les salariés peu fortunés sont moins productifs du fait de leurs problèmes de santé et les économies nationales en pâtissent. Sans eau salubre et assainissement, le développement durable est impossible <sup>2</sup>.

L'Assemblée Générale des Nations unies reconnaît depuis le 28 juillet 2010 que le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> <http://www.unicef.org/french/wash/>

<sup>3</sup> <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/refworld/rwmain/opendo->

Lorsque les ressources en eau sont à partager par plusieurs pays, cette contrainte peut dégénérer en conflits politiques voire en conflits armés qui ne font qu'aggraver la situation des populations et nécessitent des réactions post-conflit.

L'importance du secteur de l'eau et de l'assainissement pour la Coopération luxembourgeoise est soulignée dans sa stratégie générale ainsi que par l'évolution des ressources allouées à ce domaine d'intervention depuis de nombreuses années. En 2010, quelque 16 millions d'euros, soit 5,24 % de l'aide publique au développement (APD) du Luxembourg ont été affectés à ce secteur.



## 2. CONTEXTE ET CADRE RÉFÉRENTIEL INTERNATIONAL

### A. Objectifs du Millénaire pour le développement<sup>4</sup>

Le septième objectif du Millénaire pour le développement qui vise à préserver l'environnement, comporte des éléments ayant trait à la gestion des ressources naturelles, dont les ressources hydriques. Les cibles 7C et 7D se rapportent directement à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement :

**Cible 7C:** Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base.

Deux des indicateurs liés à cette cible nous intéressent directement :

- 7.8. Proportion de la population utilisant une source améliorée d'eau potable ;
- 7.9. Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées.

De 1990 à 2008, l'accès à l'eau potable s'est nettement amélioré. Au plan mondial, la couverture est passée de 77 % à 87 %. Si cette tendance continue, la cible OMD liée à l'eau potable et visant une couverture mondiale de 89 % sera atteinte voire dépassée d'ici à 2015. Dans 92 % des pays en développement (103 sur 112 pays), la couverture en eau potable a augmenté ou s'est stabilisée à un taux supérieur ou égal à 98 %. Elle n'a baissé que dans 13 pays. L'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud-Est ont d'ores et déjà atteint la cible concernant l'eau potable. En Afrique subsaharienne, le nombre de personnes utilisant une source améliorée d'eau potable a pratiquement doublé, il est passé de 252 millions en 1990 à 492 millions en 2008. Pour la même période dans cette région, la couverture est passée de 49 % à 60 %.

Le monde n'est cependant pas près d'atteindre la cible relative à l'assainissement. En réalité, au taux de progression actuelle, il faudra attendre 2049 pour que 77 % de la population mondiale dispose d'installations sanitaires adéquates ou d'autres formes d'assainissement amélioré. Près de la moitié de la population des régions en déve-

loppement et quelque 2,6 milliards de personnes dans le monde n'utilisaient aucune forme d'assainissement amélioré en 2008.

Finalement, toutes régions confondues, la couverture dans les zones rurales est moindre que dans les villes. En 2008, quelque 141 millions de citadins et 743 millions de ruraux dépendaient toujours de sources non améliorées pour leurs besoins quotidiens en eau potable. En Afrique subsaharienne, un citadin a 1,8 fois plus de chances d'utiliser une source améliorée d'eau potable que quelqu'un qui vit en zone rurale.

**CIBLE 7.D:** Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis

La cible 7 D visant à améliorer la vie d'au moins cent millions d'habitants des taudis a déjà été doublement atteinte. Au cours des dix dernières années, plus de 200 millions d'habitants des taudis ont obtenu un accès à une eau et un assainissement améliorés et à des logements durables et moins encombrés, ce qui a grandement accru leurs chances d'échapper à la pauvreté, la maladie et l'analphabétisme. Il s'agit surtout des segments les plus pauvres de la population, qui sont les plus exposés aux dangers d'une évacuation inadéquate des déjections humaines. Au plan mondial, les taux de défécation à l'air libre ont baissé d'un tiers et sont passés de 25 % en 1990 à 17 % en 2008. L'Année internationale de l'assainissement en 2008 a donné un élan bien nécessaire au débat sur le sujet. Et dans diverses régions, des conférences annuelles sur l'assainissement ont lieu pour que la question reste à l'ordre du jour au plan politique et reçoive l'attention qu'elle mérite.

Étant donné l'enjeu majeur que constitue l'accès à un approvisionnement en eau potable et à des services d'assainissement de base, pratiquement tous les grands bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux ont intégré ce secteur dans leurs priorités.

### B. Efforts de la Communauté internationale

#### Le système des Nations unies

La Résolution 58/217 des Nations unies du 9 février 2004 a promulgué la Décennie internationale d'action « L'eau,

<sup>4</sup> [http://www.un.org/fr/millenniumgoals/pdf/report\\_2011.pdf](http://www.un.org/fr/millenniumgoals/pdf/report_2011.pdf)



source de vie<sup>5</sup> » pour la période 2005-2015. La décennie « L'eau, source de vie » vise à encourager les efforts pour assurer le respect des engagements internationaux pris dans le domaine de l'eau et sur les questions relatives à l'eau, d'ici 2015, en mettant un accent spécial sur la participation des femmes à ces efforts.

L'ONU-Eau est le mécanisme interne chargé de renforcer la cohérence des actions du système des Nations unies visant à mettre en oeuvre l'ordre du jour établi par la Déclaration du Millénaire et le Sommet mondial pour le développement durable dans les domaines de l'eau et de l'assainissement et d'assurer leur coordination.

Les différentes agences du système des Nations unies ont développé dans leurs programmes des initiatives concernant l'accès à l'eau potable en vue d'atteindre les objectifs définis par les défis globaux dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD<sup>6</sup>)

- relever les cibles des OMD eau et assainissement n'est pas seulement une question de santé ou de dignité mais a un impact sur l'atteinte de tous les OMD. Un investissement dans l'approvisionnement en eau donne un rendement économique de 4,4 pour 1 et pour l'assainissement il est de 9 pour 1. Selon le PNUD, le développement humain est plus étroitement lié à l'accès à l'eau et à l'assainissement qu'à n'importe quel autre vecteur de développement, y compris la santé, l'éducation ou l'accès aux services énergétiques.

La réponse du PNUD s'articule autour de plusieurs programmes tels que :

- le MDG GoAL-WaSH,
- CapNet,
- *the Community Water Initiative*,
- *Every Drop Matters*,
- *Gender and Water, Human Rights Based Approach*;

5 <http://www.un.org/french/waterforlifedecade/index.html>

6 [http://www.beta.undp.org/content/undp/en/home/ourwork/environmentandenergy/focus\\_areas/water\\_and\\_ocean\\_governance/water-supply-and-sanitation.html](http://www.beta.undp.org/content/undp/en/home/ourwork/environmentandenergy/focus_areas/water_and_ocean_governance/water-supply-and-sanitation.html)

- le PNUD travaille avec les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les autres partenaires au développement afin d'apporter les améliorations nécessaires en matière de gouvernance de l'eau nécessaire pour augmenter l'accès aux services d'eau et d'assainissement pour les pauvres.

### Eau, assainissement et santé dans le programme de l'Organisation mondiale de la santé (OMS<sup>7</sup>)

L'OMS agit dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène là où la charge morbide est élevée, où les interventions peuvent avoir des effets positifs importants et où les connaissances actuelles sont encore insuffisantes.

Son action touche les domaines suivants :

- gestion de la qualité de l'eau potable ;
- surveillance de l'approvisionnement en eau et assainissement ;
- surveillance et prévention du choléra ;
- eau et assainissement dans différents contextes ;
- gestion des ressources en eau ;
- autres activités, notamment l'aspect économique, le changement climatique et les objectifs du Millénaire pour le développement.

### Eau, assainissement et environnement dans le programme de l'UNICEF<sup>8</sup>

Les stratégies sectorielles de l'UNICEF sont basées sur un document de stratégie approuvé en 2006 par le conseil d'administration de l'organisation : « UNICEF WASH Strategy Paper ».

L'objectif global de l'UNICEF dans le secteur de l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) est de contribuer à la concrétisation des droits de l'enfant à la survie et au développement en faisant la promotion du développement de ce secteur et en soutenant les programmes nationaux qui améliorent l'accès équitable et durable à des services d'adduction d'eau potable et à des installations d'assainissement de base ainsi que l'amélioration des pratiques d'hygiène.

7 [http://www.who.int/water\\_sanitation\\_health/fr/](http://www.who.int/water_sanitation_health/fr/)

8 [http://www.unicef.org/french/wash/index\\_43084.html](http://www.unicef.org/french/wash/index_43084.html)



Le programme WASH vise deux cibles mesurables :

- Cible 1 : réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de gens qui n'ont pas accès à l'eau potable et à un assainissement de base (cible 10 des OMD) ;
- Cible 2 : Assurer que toutes les écoles disposent d'installations d'eau potable et d'assainissement adéquates ainsi que de programmes d'éducation à l'hygiène.

L'UNICEF propose un ensemble exhaustif de mesures pour atteindre ces cibles :

- promotion d'un cadre de programmation national équilibré reposant sur trois piliers : (i) fourniture de services d'eau potable et d'assainissement, (ii) promotion de meilleures habitudes d'hygiène et (iii) mise en place d'un environnement favorable ;
- soutien aux approches intersectorielles ;
- soutien dynamisant et ininterrompu à l'élargissement de programmes WASH durables ;
- soutien à la gestion par les communautés locales grâce à une décentralisation réelle ;
- promotion de la préservation de ressources durables en eau potable par l'amélioration de la gestion des ressources hydrauliques ;
- accent sur l'assainissement, la qualité de l'eau et l'hygiène au niveau des ménages ;
- promotion des droits de l'enfant à la santé et à l'éducation par l'introduction des programmes WASH dans les écoles.

### **La gestion durable des ressources en eau du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE<sup>9</sup>)**

Depuis sa création, le Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE) s'attache à promouvoir la gestion durable des ressources en eau par le biais d'approches participatives au niveau national, régional et mondial. Après plus de 30 ans, la gestion des ressources en eau demeure un pilier de l'action du PNUE.

### **L'eau et l'agriculture dans le programme de la FAO<sup>10</sup>**

La FAO a lancé AQUASTAT, le système mondial d'information sur l'eau et l'agriculture de la FAO, développé par la Division des terres et des eaux. Il collecte, analyse et diffuse des données et informations par pays et région. L'objectif est de fournir aux utilisateurs qui s'intéressent aux analyses mondiales, régionales et nationales une information synthétique sur les ressources en eau et la gestion de l'eau en agriculture à travers le monde, avec un accent sur l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes.

### **Le Programme hydrologique international (PHI<sup>11</sup>) et le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP<sup>12</sup>) de l'UNESCO**

Le Programme hydrologique international (PHI), programme intergouvernemental de coopération scientifique de l'UNESCO concernant les ressources en eau, est pour les États membres, un instrument qui leur permet d'améliorer leur connaissance du cycle de l'eau et par là même de mieux gérer et mettre en valeur leurs ressources hydriques. Le PHI a pour but d'améliorer les bases scientifiques et technologiques sur lesquelles peuvent se fonder des méthodes de gestion rationnelle des ressources en eau respectueuses de l'environnement. En tant que mécanisme principal de l'UNESCO s'occupant du problème prioritaire des ressources en eau et des écosystèmes sur lesquels elles reposent, le PHI s'efforce de réduire au minimum les risques qui pèsent sur les systèmes hydriques, en tenant pleinement compte des exigences et interactions sociales et en mettant au point des méthodes bien adaptées à une gestion rationnelle de l'eau.

Le Programme mondial des Nations unies pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), hébergé et dirigé par l'UNESCO, coordonne le travail des 28 membres et partenaires d'ONU-Eau en vue de produire le Rapport mondial des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau. Tous les trois ans, ce rapport offre une image exhaustive de l'état des ressources mondiales en eau douce, ainsi que de leur utilisation et de leur ges-

9 <http://www.unep.org/Themes/Freshwater/About/index.asp>

10 <http://www.fao.org/nr/water/aquastat/main/indexfra.stm>

11 <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/water/lhp/>

12 <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/water/wwap/about/>



tion. Il s'emploie à fournir aux gestionnaires de l'eau et aux principaux décideurs les informations, données, instruments et compétences leur permettant de participer efficacement au développement de politiques.

### Facilité et initiatives pour l'eau de l'Union européenne<sup>13</sup>

La Facilité ACP-UE pour l'Eau a été mise en place en 2004, avec comme principaux objectifs l'approvisionnement en eau et un assainissement de base au service des populations pauvres, tout en améliorant la gouvernance dans les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique. Elle fait partie d'un cadre de financement intégré pour le secteur de l'eau et de l'assainissement et est un complément au soutien de la Commission européenne mis en œuvre au travers de programmes nationaux et régionaux.

Les objectifs spécifiques de la Facilité l'Eau sont :

- de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement spécifiques à l'eau et à l'assainissement ;
- de participer à l'amélioration de la gouvernance et de la gestion des ressources en eau, au développement durable et à l'entretien des infrastructures hydrauliques.

En mars 2004, le Conseil de l'UE a proposé d'allouer un montant de 500 millions d'euros pour la première Facilité ACP-UE pour l'Eau, à financer à partir des ressources du milliard conditionnel du 9<sup>e</sup> FED. La création de cette Facilité a été endossée par le Conseil des Ministres ACP-UE lors des réunions à Gaborone en mai 2004 et à Luxembourg en juin 2005.

En mars 2009, un nouveau montant de 200 millions d'euros a été affecté à la deuxième Facilité Eau au titre du 10<sup>e</sup> FED.

### La Banque mondiale<sup>14</sup>

La Banque mondiale, à travers l'Association internationale de développement (IDA), joue un rôle majeur dans divers secteurs, institutions et pays impliqués dans la ges-

tion des ressources en eau. La Banque s'est avérée être un « intermédiaire impartial » pour relayer les questions transfrontalières sensibles, unifier les politiques au sein des différentes composantes d'une économie et intégrer les infrastructures à la gestion environnementale, à la participation sociale et au développement institutionnel des pays. L'attention portée par la Banque mondiale au changement climatique vise principalement les économies dépendantes des secteurs sensibles au changement climatique tels que l'agriculture, la foresterie, la pêche, l'alimentation faible en eau et d'autres ressources naturelles. Le rôle de l'IDA, en coopération avec d'autres bailleurs de fonds, est d'octroyer des financements essentiels à des pays qui auraient autrement des difficultés à investir dans la gestion de biens publics à long terme et de manière continue pour la sécurité de l'eau.

Selon la Banque mondiale, l'impact des projets de gestion des ressources en eau est souvent profond. Le cas de prêts récents démontre que l'aide permet d'accroître les revenus agricoles, de réduire les pertes liées aux inondations, de soutenir la coopération régionale, de réduire les surcharges sédimentaires et de diminuer les infections d'origine hydrique. Plusieurs pays aidés par l'IDA font des progrès significatifs en matière de gestion des ressources en eau, ayant adopté des politiques et acquis une capacité de base. Un soutien continu et flexible est nécessaire pour garantir et développer ces réalisations et approfondir leurs impacts sur la réduction de la pauvreté et le développement durable.

Le cadre de référence international est remis à jour régulièrement par les forums internationaux compétents. On peut citer :

- le Forum mondial de l'eau<sup>15</sup> est le plus grand événement au monde du secteur de l'eau, organisé tous les trois ans en collaboration entre le Conseil mondial de l'eau et le gouvernement du pays-hôte. Suite aux Forums tenus au Maroc (1997), aux Pays-Bas (2000), au Japon (2003), au Mexique (2006), à Istanbul (2009), le 6<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau se tiendra à Marseille en mars 2012. Le Forum mondial de l'eau mobilise les imaginations, les innovations, les compétences et les savoir-faire, pour faire avancer la cause de l'eau. Il rassemble tous les acteurs

<sup>13</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/regional-cooperation/water/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/regional-cooperation/water/index_fr.htm)

<sup>14</sup> <http://siteresources.worldbank.org/EXTIDAFRENCH/Resources/2010-water-FR.pdf>

<sup>15</sup> <http://www.worldwaterforum6.org/fr/le-forum/a-propos/>



autour des enjeux actuels - aussi bien locaux que régionaux ou mondiaux - qui ne peuvent se traiter qu'avec toutes les parties prenantes réunies dans un cadre commun, avec des objectifs partagés ;

- le Partenariat mondial pour l'eau<sup>16</sup>, créé en 1996, regroupe un grand nombre d'acteurs du secteur de l'eau d'environ 70 pays. Ses objectifs sont d'établir clairement les principes d'une gestion durable des ressources en eau, d'identifier les lacunes et inciter ses partenaires à répondre aux besoins essentiels selon les ressources humaines et financières disponibles, de soutenir les actions locales, nationales, régionales qui suivent les principes d'une gestion durable des ressources en eau et de renforcer les mécanismes d'échange d'informations et d'expériences ;
- la semaine mondiale de l'eau<sup>17</sup> est organisée chaque année depuis 1991 par l'Institut International de l'Eau de Stockholm. Chacune des éditions porte sur un thème spécifique lié à l'eau et l'examine en profondeur. Le thème de l'édition 2011 portait sur l'eau dans le milieu urbain et en 2012 le thème sera «L'eau et la sécurité alimentaire» ;
- *Water Africa*<sup>18</sup>: Expositions commerciales et séminaires pour les acteurs concernés par l'eau. Tout comme la dernière édition (2010), l'édition 2012 est prévue à Abudja au Nigéria.

16 <http://www.gwp.org/>

17 <http://www.worldwaterweek.org/>

18 <http://www.ace-events.com/>

# 3. LE CONTEXTE LUXEMBOURGEOIS

## A. Base légale

L'intervention de la Coopération luxembourgeoise en matière d'eau et d'assainissement tire sa légitimité de la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement telle que modifiée, plus précisément des articles 1 et 4 :

**Art. 1<sup>er</sup> :** La présente loi porte sur la coopération au développement et l'action humanitaire du Grand-Duché de Luxembourg.

L'objectif principal en matière de coopération au développement est la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté, à travers le soutien au développement durable sur le plan économique, social et environnemental des pays en développement.

L'action humanitaire a pour objectif de répondre à des situations qui ont pour origine des catastrophes naturelles et des crises créées par l'homme. Elle peut intervenir à titre préventif, en réponse à l'urgence humanitaire et pour permettre la transition de l'urgence vers la coopération au développement.

**Art. 4 :** Sauf décision motivée du Gouvernement en conseil et sur avis du comité interministériel prévu à l'article 50 de la présente loi, le Fonds peut intervenir en faveur des populations des pays en développement.

dans les secteurs suivants :

- l'action sociale, y compris la santé, l'habitat, l'éducation et la formation professionnelle ;
- l'agriculture et la sécurité alimentaire ;
- l'eau et l'assainissement ;
- la coopération économique, financière et industrielle ;
- la coopération dans le domaine de l'environnement ;
- la coopération culturelle et scientifique ;
- l'éducation au développement.

selon les approches transversales suivantes :

- la promotion des droits de l'homme ;
- le renforcement de la bonne gouvernance, y inclus la démocratie participative ;

- la dimension de genre ;
- le développement local intégré.

## B. Orientations politiques nationales

Le programme gouvernemental 2009-2014 confirme que « la coopération au développement est un vecteur important de l'action extérieure du Gouvernement et cela a fortiori dans une démarche de développement durable comprise comme cause globale commune ».

Les orientations globales de la Coopération luxembourgeoise sont reprises dans la stratégie générale « Vision, mission, action<sup>19</sup> » de la Coopération luxembourgeoise. Les ministres successifs en charge de la coopération et de l'action humanitaire ont souligné l'importance que revêt l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, comme en témoignent leurs différentes déclarations<sup>20</sup>, notamment à la tribune de la Chambre des députés.

Le rapport national pour le développement durable<sup>21</sup> du Luxembourg sur la mise en œuvre des objectifs et des engagements convenus au plan international de même que les dispositifs luxembourgeois concernant la gestion des aquifères, des barrages, la distribution de l'eau et l'assainissement<sup>22</sup> méritent d'être valorisés, en particulier par rapport aux aspects liés au rôle des collectivités dans le service public de l'eau potable. Le comité interministériel pour la coopération au développement se prête comme forum pour un tel échange, notamment dans le cadre de la cohérence des politiques pour le développement.

19 <http://www.cooperation.lu/fr/139/Vision>

20 [www.mae.lu/fr/Site-MAE/Cooperation-et-action-humanitaire/Documents-de-reference](http://www.mae.lu/fr/Site-MAE/Cooperation-et-action-humanitaire/Documents-de-reference)

21 [www.mae.lu/images/biblio/biblio-251-66\\_hcrmo\\_5139\\_3169\\_319.pdf](http://www.mae.lu/images/biblio/biblio-251-66_hcrmo_5139_3169_319.pdf)

22 [www.eau.public.lu/](http://www.eau.public.lu/)

## 4. APPROCHE OPÉRATIONNELLE

### A. Orientation générale

L'appui aux activités de développement se situant dans le domaine de l'eau et de l'assainissement constitue depuis de nombreuses années une des priorités de la Coopération luxembourgeoise. Ce choix se base sur des échanges menés avec les autorités des pays partenaires, à partir des besoins déterminés dans leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté. En effet, dans la majeure partie des pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un sujet d'importance primordiale, soit de manière générale, en raison de la rareté de la ressource (Cap-Vert, pays d'Afrique de l'Ouest sahéliens), soit en raison d'un déficit en infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement selon les régions ou encore selon le niveau de vie des populations, soit enfin en raison de la faible capacité des institutions chargées de suivre le secteur et d'assurer les services de distribution d'eau et d'assainissement.

Les raisons de cet engagement sont multiples. Le constat selon lequel l'eau est tout simplement un élément essentiel de notre survie devrait être en soi une raison suffisante. S'y ajoutent encore d'autres éléments : sans accès à l'eau potable et à l'assainissement, les développements en matière de santé ne sont pas pérennes ; l'eau est une ressource essentielle pour l'agriculture, qui est de loin le premier moyen de subsistance dans les pays en développement notamment africains et l'eau permet de préserver les écosystèmes. Enfin, le problème de l'accès à l'eau est un facteur pouvant générer de l'instabilité et de l'insécurité et ainsi risquer de remettre en cause certaines avancées constatées en matière de développement, sans parler des répercussions géopolitiques.

La question du genre est particulièrement pertinente dans le secteur eau et assainissement pour lequel les femmes effectuent la majorité des tâches liées à l'exhaure, au transport, au stockage et à l'usage de l'eau ainsi qu'à l'entretien des ouvrages d'assainissement et à l'éducation à l'hygiène. Si leur rôle est aujourd'hui largement reconnu en tant qu'usagères, les femmes sont encore insuffisamment associées aux processus de décision et de gestion des ouvrages. De ce fait, il apparaît comme indispensable de promouvoir la pleine participa-

tion des femmes dans les projets d'eau et d'assainissement. La réduction de l'inégalité entre les genres passe notamment à travers un meilleur approvisionnement en eau potable de qualité et un accès à l'assainissement de base avec la création, la rénovation et l'extension des systèmes existants et par le transfert de technologies et le développement de solutions innovantes basées sur des technologies respectueuses de l'environnement.

L'eau est intimement liée à la protection de l'environnement et au changement climatique. Des mesures à long terme telles que la gestion améliorée de l'eau ou la construction de systèmes d'irrigation peuvent contribuer à l'adaptation à un climat changeant. De même, les variations saisonnières des précipitations et de la température vont modifier les ressources en eau et modifier les périodes de croissance de la végétation ou encore décaler les saisons de plantation et de récolte. La préservation des ressources en eau est un aspect critique des projets et programmes qui touchent au secteur de l'eau et de l'assainissement tant en ce qui concerne la préservation de la qualité des nappes et réserves existantes qu'en ce qui concerne l'utilisation réfléchie de l'eau disponible, non seulement dans les pays notoirement déficitaires en précipitations mais en fait dans toutes les régions du monde.

En ce qui concerne la bonne gouvernance, la Coopération luxembourgeoise veut inciter les gouvernements partenaires à définir des politiques nationales de l'eau et à organiser une gestion concertée et durable de celle-ci, permettant ainsi de répondre aux besoins vitaux et de développement économique. Ce processus implique tous les acteurs, institutions et autorités nationales en charge de l'eau et de l'assainissement, mais aussi les différents usagers, consommateurs, cultivateurs et entreprises qui dépendent de la disponibilité de la ressource.

Dans le cadre de la décentralisation, il s'agit de renforcer les capacités locales, de développer des mécanismes de financement locaux et de promouvoir une gestion de l'eau et de l'assainissement proche du citoyen afin de garantir la pérennité des systèmes mis en place. L'accent est mis sur l'approche participative soutenant la participation, dès l'identification, des instances nationales et régionales, des collectivités territoriales, de la population locale, des organisations à base communau-



taire (OBC), des groupements d'intérêt économique, des ONG, et toutes autres parties prenantes dans les principaux aspects de l'exécution des programmes hydrauliques. Pour assurer une bonne gouvernance, il est essentiel aussi de veiller à sensibiliser et éduquer le public sur l'importance de l'eau en vue de faire évoluer les mentalités et les pratiques.

Les orientations de la Coopération luxembourgeoise dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont guidées par les principes qui suivent et s'articulent autour des quatre axes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) qui est un processus encourageant la mise en valeur et la gestion coordonnée de l'eau, des terres et des ressources associées en vue de maximiser le bien-être économique et social qui en résulte d'une manière équitable, sans compromettre la durabilité d'écosystèmes vitaux. Cette approche est promue notamment par le "Partenariat mondial pour l'eau" (PME) ou le "Global Water Partnership" (GWP)<sup>23</sup>.

Selon les Principes de Dublin<sup>24</sup> qui étaient à la base de la GIRE :

- l'eau - ressource fragile et non renouvelable - est indispensable à la vie, au développement et à l'environnement ;
- la gestion et la mise en valeur des ressources en eau doivent associer usagers, planificateurs et décideurs à tous les échelons ;
- les femmes jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau ;
- l'eau, utilisée à de multiples fins, a une valeur économique et devrait donc être reconnue comme bien économique après avoir garanti l'accès au minimum vital à chaque personne.

La Coopération luxembourgeoise reconnaît que l'eau est un bien commun, universel et vital et qu'il convient de la préserver par des actions visant la protection des ressources naturelles et de l'environnement en favorisant une utilisation et une gestion durable des ressources hydriques. Dans ce sens, l'application des principes du développement durable et de la bonne gouvernance sont

centraux dans les interventions dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, tout en restant conscients de la valeur économique que peut représenter l'eau comme ressource.

Ces principes conduisent naturellement la Coopération luxembourgeoise à encourager la réalisation d'interventions intégrées qui abordent à la fois les questions d'accès à l'eau de qualité, l'amélioration de l'assainissement et la protection des ressources et de la bonne gouvernance.

### Coopération bilatérale

#### Dialogue sur la politique nationale

Au niveau bilatéral, la Coopération luxembourgeoise engage un dialogue avec les pays partenaires pour les encourager à promouvoir des politiques nationales concertées et durables de l'eau. La Coopération luxembourgeoise est amenée à appuyer les pays partenaires dans l'élaboration de stratégies de développement du secteur de l'eau et de l'assainissement, en collaboration avec les autres partenaires techniques et financiers déjà présents dans ce secteur. Ce dialogue peut se faire lors des rencontres bilatérales et au sein des tables rondes sectorielles et groupes de travail constitués autour de ce thème. Les commissions de partenariat annuelles avec les pays partenaires constituent les moments privilégiés pour alimenter ce dialogue et aborder et résoudre les questions potentiellement sensibles.

Pour répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires directs, l'implication de la population, principalement à travers les collectivités locales, mais également à travers les organisations à base communautaire (OBC), les associations d'usagers, la société civile, les ONG et toutes les autres parties prenantes impliquées dans les principaux aspects liés à l'eau et l'assainissement est également prévue.

#### Orientations générales

Dans les pays où une stratégie de l'eau et de l'assainissement est déjà en vigueur, l'identification, la formulation et l'exécution des programmes hydrauliques faisant partie des programmes indicatifs de coopération s'alignent sur celle-ci et appuient sa mise en œuvre. L'accent

<sup>23</sup> <http://www.gwp.org/>

<sup>24</sup> <http://www.wmo.int/pages/prog/hwrp/documents/francais/icwef-decf.html>



est mis sur (i) l'implication et la maîtrise du processus de mise en œuvre des programmes par les contreparties nationales à tous les niveaux (national, régional et local) afin de garantir l'appropriation; (ii) le recours à des procédures et systèmes nationaux ou régionaux dans la mesure où ils existent; (iii) l'harmonisation entre partenaires techniques et financiers des activités liées au secteur et (iv) la mise en place d'indicateurs de résultats et d'impact communs.

### Modes d'intervention

La réponse de la Coopération luxembourgeoise n'est pas uniforme. Les modes d'intervention s'insèrent dans le contexte local et privilégient les domaines d'action en fonction des besoins constatés sur le terrain. Ainsi, les interventions en matière d'eau et d'assainissement peuvent soit être considérées comme un secteur à part entière, soit constituer une composante d'un programme plus vaste de développement rural ou urbain intégré, voire d'un programme de santé ou même d'éducation.

Lorsque la faisabilité technique et économique est démontrée, la Coopération luxembourgeoise privilégie le recours à des technologies modernes, notamment les énergies renouvelables et la désalinisation de l'eau de mer, notamment au moyen de l'énergie solaire.

En Afrique, les programmes indicatifs de coopération - de deuxième, voire de troisième génération - avec le Mali, le Niger et le Cap-Vert - comprennent l'eau et l'assainissement comme secteur d'intervention active.

Au Mali, le secteur est considéré comme une composante de notre intervention globale au niveau de la Santé. Dans le cas du Niger, les interventions dans le secteur de l'eau et de l'assainissement font partie des Programmes de la Stratégie de Développement rural (SDR), mais sont également développées à travers le Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PDDE). Dans ces deux pays, la Coopération luxembourgeoise aborde la thématique de l'eau et de l'assainissement sous l'angle de l'hydraulique villageoise. Les interventions se situent au niveau de la réalisation d'adduction en eau potable pour un ou plusieurs villages, la mise en place d'associations d'usagers, la pérennisation des infrastructures d'approvisionnement en eau potable par la mise en place de dispositifs de gestion et

d'entretien ad hoc (gestion déléguée par la collectivité à un opérateur privé, comité de gestion communautaire (puits et pompes à motricité humaine), formation des artisans réparateurs, ...), de l'assainissement individuel et collectif. Par ailleurs, les interventions veillent à la qualité du service public de l'eau par l'appui aux administrations en charge du secteur et aux élus en vue d'assurer la potabilité de l'eau mise en vente. De plus, diverses études et des actions d'accompagnement sont menées auprès des collectivités locales en vue de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE); la finalité de ces initiatives étant de préserver la ressource afin de satisfaire au mieux les besoins humains et environnementaux présents et futurs.

Au niveau de l'assainissement, une évolution vers le traitement des déchets solides et vers le recyclage des produits biodégradables pour la fertilisation agricole est favorisée. Au Mali, il convient de mentionner également le programme d'amélioration de l'environnement urbain à Bamako qui vise un assainissement plus large de l'environnement urbain. Il traite de manière générale de l'aménagement des espaces urbains insalubres et améliore le bien-être des populations en réduisant le risque de maladies. Pour la mise en œuvre de ce volet du PIC, la Coopération luxembourgeoise s'aligne sur les options retenues dans les programmes sectoriels nationaux: (i) Plan National d'Accès à l'Eau Potable au Mali et (ii) le huitième axe de la Stratégie de Développement rural (SDR) au Niger.

Au Cap Vert, le secteur de l'eau et de l'assainissement connaît actuellement une réforme en profondeur qui prévoit une réorganisation institutionnelle majeure et la création d'une agence nationale (ANAS) en charge du pilotage de l'ensemble du secteur. L'approche de la Coopération luxembourgeoise vise à appuyer cette réforme à travers une approche sectorielle englobant l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement ainsi que les questions de ressources en eau, conformément à l'esprit du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau approuvé à la fin de l'année 2010 par le Gouvernement capverdien. Au niveau décentralisé, le programme hydraulique au Cap-Vert se concentrera sur (i) le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des opérateurs hydrauliques, (ii) l'extension et la rationalisation – notamment au niveau de l'effi-



cacité énergétique par le recours aux énergies renouvelables- des réseaux de distribution, et (iii) le développement de l'accès à un assainissement approprié dans les zones où l'assainissement collectif n'est pas possible.

Au Sénégal, la Coopération luxembourgeoise a opéré, dans le cadre de son PIC de troisième génération, une délégation de coopération du secteur de l'eau et de l'assainissement à la Belgique, donnant ainsi une suite concrète à l'engagement des États membres de l'UE pour une aide plus efficace à travers une division du travail pertinente.

### Coopération multilatérale

Dans le cadre des programmes indicatifs de coopération (PIC), les conditions qui s'appliquent aux projets bilatéraux s'appliquent également aux projets multilatéraux, c.-à-d. qu'ils sont soumis aux mêmes priorités définies en coopération avec les pays partenaires et qu'ils doivent s'intégrer dans le cadre national de lutte contre la pauvreté (CSLP). Par ailleurs les projets mis en oeuvre avec l'aide d'organisations multilatérales (les projets appelés « MULTI-BI ») doivent non seulement s'inscrire dans les priorités du PIC mais ambitionnent également à être complémentaires aux projets bilatéraux.

La Coopération luxembourgeoise soutient également les programmes thématiques des agences multilatérales et ce notamment dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. À titre d'exemple, la Coopération luxembourgeoise participe au financement du *Water and Sanitation Programme* de la Banque mondiale et à la *Community Water Initiative* du PNUD.

De plus, en Afrique de l'Ouest, la Coopération luxembourgeoise collabore avec l'agence Eau et Assainissement pour l'Afrique (EAA), une agence panafricaine intergouvernementale anciennement connue comme le Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût (CREPA) qui a pour mission de contribuer au développement et à la lutte contre la pauvreté par la promotion d'un accès pérenne aux services de base d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement pour les populations démunies vivant en milieu rural, urbain et périurbain.

### Action humanitaire

L'action humanitaire luxembourgeoise intervient en réponse à des catastrophes naturelles, ainsi qu'en réponse à des crises humanitaires causées par l'homme, notamment les conflits armés, les crises politiques, ethniques ou religieuses violentes.

Dans l'objectif de sauver des vies humaines, d'alléger les souffrances des communautés affectées et de rétablir des conditions de vie humainement dignes, la priorité de l'aide humanitaire luxembourgeoise est de subvenir aux besoins primaires des populations vulnérables. Pour ce faire, la Coopération luxembourgeoise intervient à travers des agences des Nations unies, les organisations du Mouvement de la Croix-Rouge et des organisations non gouvernementales luxembourgeoises ou internationales. Par l'intermédiaire de ces acteurs humanitaires, elle soutient des projets visant entre autre la distribution de nourriture, de médicaments ou de biens de première nécessité et intervient également dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Le format de l'aide humanitaire luxembourgeoise en matière d'eau et d'assainissement varie en fonction des besoins des pays visés. À titre d'exemple, la Coopération luxembourgeoise finance des projets visant à assurer l'approvisionnement en eau potable des régions sinistrées, à travers la fourniture par camion citerne ou la réhabilitation de puits. Dans le souci de garantir des conditions d'hygiène adéquates et d'éviter la propagation d'épidémies, la Coopération luxembourgeoise soutient des projets en matière de réparation ou de mise en place d'installations sanitaires (latrines individuelles ou communautaires) et de systèmes d'évacuation d'eaux usées. En cas d'épidémie, elle appuie ses partenaires dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans la lutte contre le choléra ou d'autres maladies véhiculées par l'eau. L'eau et l'hygiène étant des composantes indissociables de toute stratégie en matière d'amélioration de la sécurité alimentaire ou de lutte contre la malnutrition, la Coopération luxembourgeoise finance des programmes de réhabilitation agricole, de distribution alimentaire, de récupération nutritionnelle ou de sensibilisation des femmes en matière de nutrition qui accordent une attention particulière à la qualité de l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène.





## Coopération à travers les ONG

Les ONG de développement luxembourgeoises agréées auprès du Ministère mettent régulièrement en œuvre, principalement en Afrique mais aussi en Amérique latine et en Asie, des projets de développement dans le secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement.

Les projets mis en œuvre par les ONG se concentrent essentiellement sur trois priorités :

- augmenter l'accès à l'eau potable et à l'assainissement à travers la construction, la réhabilitation et/ou l'électrification de puits d'eau potable ainsi que l'amélioration des systèmes d'adduction d'eau. Le volet infrastructure est en général accompagné de mesures visant l'instauration d'une gestion durable des infrastructures hydrauliques ainsi que la sensibilisation et des formations relatives à la régulation des ressources en eau ;
- la gestion des ressources en eau à usage agricole à travers le développement de systèmes d'irrigation ;
- la mise en place de dispositifs de base pour l'assainissement.

## B. Plan d'action

Les principes et les orientations définis dans la présente stratégie sont déclinés au travers des différentes modalités d'intervention de la Coopération luxembourgeoise. Ils seront intégrés à tous les stades de la gestion du cycle de projet / programme.

Ainsi, la stratégie servira de fil conducteur pour l'identification avec les pays partenaires, des programmes et projets d'eau et d'assainissement qui figureront dans les prochains programmes indicatifs de coopération.

Les mandats de formulation émis par la Coopération luxembourgeoise feront référence à la présente stratégie afin de permettre la formulation des documents de projet / programme en adéquation avec celle-ci. Lors de l'instruction du document de projet, cette adéquation sera systématiquement contrôlée.

Dans toutes interventions de la Coopération luxembourgeoise, au stade de l'identification, de la formulation et de l'instruction des projets/programmes, les besoins et

les possibilités d'intervention seront analysés en veillant à maintenir un équilibre entre les trois axes principaux suivants :

- accès à l'eau ;
- amélioration de l'accès et des conditions d'assainissement ;
- bonne gouvernance.

Lors de la phase d'exécution des projets / programmes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, une attention particulière sera portée au respect des principes et orientations définis dans la présente stratégie. Les évaluations intermédiaires et finales des projets / programmes analyseront systématiquement l'adéquation entre les approches retenues et celles de la stratégie.

Les leçons apprises lors de la mise en œuvre et des évaluations des projets / programmes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, au niveau tant bilatéral que multilatéral, seront capitalisées en vue d'alimenter une réflexion qui permettra de faire évoluer la présente stratégie au fil du temps.

La Coopération luxembourgeoise veillera également à diffuser la présente stratégie auprès de ses différents partenaires, notamment les ONG, afin qu'ils puissent s'en inspirer pour guider leurs actions.



STRATÉGIE GÉNÉRALE



AGRICULTURE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



ACTION HUMANITAIRE



COMMUNICATION



DÉVELOPPEMENT LOCAL



EAU ET ASSAINISSEMENT



ÉDUCATION - Formation et Insertion professionnelles



ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE



ÉVALUATIONS



GENRE



GOVERNANCE



MICROFINANCE



RENFORCEMENT DES CAPACITÉS



SANTÉ

DIRECTION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

6, rue de la Congrégation | L-1352 Luxembourg

Tél. : [352] 247-82351 | Fax : [352] 46 38 42

<http://cooperation.mae.lu>